Règlement challenge ASA Antibes
Section Karting 2020

1. Participants

Seuls les détenteurs d'une licence ASA Antibes 2020 pourront prendre part à ce challenge.
Le challenge sera validé si au moins 3 pilotes ont participé à des courses dans l'année.

2. Période

Le challenge prendra en compte les courses citées ci-dessous dans la section « Courses » du 01/01/2020 au 22/12/2020.

3. Courses

Dans l'optique de faire participer un maximum d'adhérents, sans leur faire engendrer des frais élevés pour participer à des courses (exemple d'une personne qui détient une licence pour un roulage « loisir » et qui ne participe pas à des courses régionales, nationales, internationales labellisées par la FFSA ou bien la CIK), nous allons ouvrir ce classement dans des participations à des courses loisirs labellisées « SWS » où beaucoup d'amateurs se donnent rendez-vous dans ce championnat avec un niveau très élevé.

Ce challenge prendra en compte les courses suivantes :

- Courses SWS (liste sur le site http://www.sodiwseries.com/fr-fr/)
- Courses Club
- Courses de Ligues Karting
- Championnat de France
- Coupe de France
- Coupe de Marques
- Courses Internationales

4. Classement

Le classement sera effectué sur les 6 meilleurs résultats de l'année. Le barème de points s'effectuera de la manière suivante :

Positions	Points
1er	45
2ème	40
3ème	37
4ème	35
5ème	34

De la 4ème place à la dernière place, les points seront attribués de façon dégressive (-1 point par place).

Des points bonus sont attribués selon le type d'épreuve :

- Course internationale : + 20 points
- Course nationale : + 15 points
- Course régionale / Course club : + 10 points
- Course SWS ou endurance SWS : + 5 points

Pour valider un résultat, il faudra envoyer la feuille des résultats officiels de la course au maximum un mois après l'épreuve par mail (sinon résultat non comptabilisé) en indiquant votre position et le type de course à l'adresse suivante :
jerome.rkt@gmail.com

Un classement intermédiaire sera communiqué tous les mois.

5. Conditions

Une personne ayant gagné une fois le challenge ne peut pas prétendre gagner un lot une deuxième fois d'affilée. Un classement « rookies »sera établi tous les ans avec les nouveaux licenciés.

6. Lots

Le gagnant du challenge se verra offrir les lots suivants ainsi que la licence pour l'année suivante.

1er : combinaison + licence (équivalence à la NCCK)

2ème : bottines + licence (équivalence à la NCCK)

3ème : gants + licence (équivalence à la NCCK)

7. Modalités

Le Comité directeur se réserve tous droits de modifications sur ce règlement au cours de l'année.

Palmarès

2019 : 1er Jérôme VIVIER
2ème Charly FAUGEROUX
2ème Oscar FAUGEROUX
2ème Adrien DIAS